

Communiqué de presse

Paris, le 28 juin 2022

**La Métropole du Grand Paris et le Service public de l'assainissement francilien (SIAAP)
engagent un partenariat ambitieux
autour des transitions écologique et énergétique**

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris et François-Marie DIDIER, Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP), ont signé ce mardi 28 juin 2022, dans le cadre du Salon des Maires d'Île-de-France dont le thème de cette édition porte sur « Les collectivités au cœur des transitions », un protocole d'intention pour travailler ensemble sur plusieurs thématiques stratégiques liées notamment à la protection des milieux aquatiques, la prévention des inondations ou encore la valorisation énergétique.

A travers l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en place, la Métropole du Grand Paris mobilise tous les leviers à sa disposition pour répondre à l'urgence climatique, accélérer la transition écologique et concrétiser l'ambition d'une métropole résiliente, attractive et agréable à vivre.

Principal acteur métropolitain de l'assainissement, le SIAAP participe à de nombreux projets et actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques et la gestion intégrée des eaux pluviales. Il travaille par ailleurs sur sa capacité à produire des ressources, notamment en énergie, au service du territoire et s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Constatant une convergence d'intérêts et d'actions, la Métropole du Grand Paris et le SIAAP engagent ainsi une démarche de partenariat stratégique avec la mise en place :

- d'études conjointes sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, de la coopération internationale, avec des expertises scientifiques et des événements de sensibilisation ;
- de financements dédiés ;
- de projets figurant dans une feuille de route opérationnelle et échelonnée dans le temps.

Ils expriment l'ambition d'une action publique innovante et exemplaire sur les thématiques suivantes :

- La protection des milieux aquatiques
- La réduction de la vulnérabilité des réseaux aux inondations
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et l'enjeu des baignades pérennes
- La résilience, la protection de la ressource et le ruissellement
- La valorisation énergétique
- L'action internationale dans le cadre du changement climatique.

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris : *« Je me réjouis de ce partenariat avec le SIAAP qui témoigne de notre volonté commune de construire une Métropole durable et résiliente. Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique plus globale, engagée par la Métropole du Grand Paris, qui entend associer plus étroitement les Services Publics Urbains du Grand Paris à son action sur leurs domaines de compétences clefs, favorisant ainsi les synergies vertueuses. »*

François-Marie DIDIER, Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) : « *La protection de l'environnement est au cœur des missions du SIAAP. Le SIAAP a initié la révision de sa Stratégie de Développement Durable et celle-ci fournira un cadre cohérent, fort des actions déjà entreprises depuis longtemps et amplifié par celles à venir. Elle permettra de tracer la trajectoire 2030-2050 du SIAAP. Ce partenariat s'inscrit dans cette démarche ouverte portée par le Conseil d'administration et témoigne de notre engagement fort, rapide et opérationnel. Nous avons de grands projets à mener ensemble car l'assainissement a de nombreuses ressources à offrir. Le SIAAP se réjouit d'un retour de l'eau en tant que ressource essentielle : on ne parle d'eau que lorsqu'il n'y en a trop ou pas assez, il est temps d'en parler chaque jour.* »

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

A propos du SIAAP

Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public industriel qui traite chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles. Le SIAAP, avec ses 1800 agents, traite 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 400 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

Contacts presse :

Métropole du Grand Paris : Maria BREIDY – Directrice de la Communication et des Relations presse
e-mail : presse@metropolegrandparis.fr

SIAAP : Patricia GBEULY – Direction de la communication et des relations internationales
patricia.gbeuly@siaap.fr / 01 44 75 61 20